

LE GARDON STABULOIS A.S.B.L.

Société royale

REGLEMENT DU CONCOURS DE PÊCHE AU « BLANC »

- Art 1 :** Le concours est ouvert à tout pêcheur.
- Art 2 :** Les épreuves se dérouleront en 2 manches :
la première manche commencera à **8 heures 30** et se terminera à **11 heures 30** ;
la deuxième manche commencera à **13 heures** et se terminera à **16 heures**.
Inscription jusqu'à 7 heures (maximum) sur place ou **de préférence** par internet
www.legardonstabulois.be ou téléphone au 063 45 66 61.
Tirage au sort dès **7 heures 15** pour les places paires et impaires.
Deux pesées seront effectuées : la première pendant la pause de midi,
la seconde en fin de journée.
- Art 3 :** Les épreuves se dérouleront sur deux secteurs : à droite côté Valvert, à gauche côté bois.
- Art 4 :** La tresse est interdite au concours de pêche au blanc.
- Art 5 :** La quantité d'amorce pour la journée sera **de 3 kg maximum**.
Les appâts seront uniquement naturels : asticots, graines, pâtes alimentaires.
SONT INTERDITS : fouillis et vers de vase que ce soit pour la pêche ou dans l'amorce ,
les pelleps ,
le rappel à la farine.
- Art 6 :** Les concurrents devront se soumettre, à tout instant, aux visites des seaux, des paniers, des bourriches que pourraient effectuer les commissaires ou les organisateurs.
- Art 7 :** Les concurrents doivent pêcher à la place que le tirage au sort leur a assignée.
Arrivé à sa place, le concurrent à tout loisir de se préparer, de monter ses lignes, de sonder pour reconnaître sa place.
Pour amorcer, il devra attendre un premier signal 15 minutes avant chaque manche.
Un deuxième signal annoncera le début de chaque manche.
Les poissons pris en fin de manche devront être sortis de l'eau endéans les 10 minutes.
- Art 8 :** Tout poisson compte, même les carpes seront comptabilisées : elles seront immédiatement pesées et remises à l'eau ; ou conservées dans un sac de conservation ou dans une deuxième bourriche pour les petites carpes et pesées à la fin de l'épreuve.
- Art 9 :** Les infractions ou fraudes seront jugées par les organisateurs :
la décision finale sera irrévocable.
- Art 10 :** Le club décline toute responsabilité en cas de bris ou de vol de matériel pendant l'épreuve.
- Art 11 :** Le classement sera déterminé par le total des points obtenus : 25 points par prise et 1 point par gramme.
En cas d'ex-aequo, la place sera tirée au sort.

Remise des prix vers 17h30

Adresse du jour : Etang de Gantaufet, rue du Bois, 6740 ETALLE

Bar sous chapiteau et barbecue

Org. : Le Gardon Stabulois A.S.B.L., Société royale, rue de Lenclos, 37, 6740 ETALLE
Tél. : 063 45 66 61 ou 063 45 57 10, Email : secretaire@legardonstabulois.be